XXXX

XXX rue XXXX

59XXX XXXXX

Xxxxxx, le xx décembre 2020,

à l’attention de M XXXXXX

Maire de Xxxxx

Mxxxx le Maire,

## Le décret n° 2020-1547 du 9 décembre 2020 prévoie le versement d'un "forfait mobilités durables" aux agents de la fonction publique territoriale qui se rendent de leur domicile à leur lieu de travail à vélo ou en tant que conducteur ou passager en covoiturage.

Instauré par la loi d'orientation des mobilités (LOM), ce dispositif est destiné à encourager, pour les déplacements domicile-travail, notamment la pratique du vélo (mécanique ou à assistance électrique).

Les agents peuvent ainsi se voir rembourser sous la forme d'un forfait de 200 euros tout ou partie des frais engagés au titre de leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail avec leur vélo (vélo à assistance électrique compris). Les modalités d'octroi du "forfait mobilités durables" sont définies par délibération de l'organe délibérant de la collectivité territoriale, ou de son établissement public dans les conditions prévues par le décret.

Cycliste pour mes déplacements domicile-travail, avec au compteur bien plus que 100 jours par an, je sollicite le versement de ce forfait mobilités durables, d’un montant annuel de 100 euros au titre de l’année 2020 (puisque l’application à compter de mai 2020 divise par deux le nombre de jours requis d’utilisation du vélo et le montant du forfait).

Ne doutant pas que le conseil municipal de la Ville délibère sans tarder pour définir les modalités d’octroi de ce forfait, je vous prie de recevoir, Mxxx le maire, mes respectueuses salutations.

XXXXXXX Xxxxxxxxx